

ÉPHÉMÉRIDE

13 JANVIER

Réunion du **secteur Situation des personnels.**

17 JANVIER

- **Conseil délibératif fédéral national (CDFN).**
- **CNESER** – Commission permanente.

18 JANVIER

- **Conseil délibératif fédéral national (CDFN).**
- **CNESER** – Accréditations Normandie.
- **Intersyndicale ESR.**

19 JANVIER

- **Conférence de presse** du SNESUP-FSU.
- Réunion du **secteur Communication.**
- **Stage FSU** – Lutter contre l'extrême droite.

20 JANVIER

Stage FSU – Lutter contre l'extrême droite.

21 JANVIER

Journée d'action européenne contre le CETA.

24 JANVIER

Secrétariat national SNESUP-FSU.

26 JANVIER

- **Conseil supérieur de l'éducation (CSE).**
- **Bureau national** du SNESUP-FSU.

27 JANVIER

Journée SNESUP-FSU spéciale IUT.

30 JANVIER

Bureau délibératif fédéral national (BDFN).

31 JANVIER

Secrétariat national SNESUP-FSU.

1^{er} FÉVRIER

- « *Travail en débat – Les 10 ans du chantier "Travail et syndicalisme"* » : **séminaire de l'Institut de recherches** de la FSU.
- Réunion du **secteur Recherche.**
- Réunion du **secteur Situation des personnels.**

2 FÉVRIER

- « *Travail en débat – Les 10 ans du chantier "Travail et syndicalisme"* » : **séminaire de l'Institut de recherches** de la FSU.
- Réunion du **collectif FDE.**
- Réunion du **secteur Vie syndicale.**
- Réunion du **secteur Formations.**

7 FÉVRIER

Secrétariat national SNESUP-FSU.

9 FÉVRIER

Commission administrative SNESUP-FSU.

UNIVERSITÉ DU HAVRE

Déni de démocratie et clientélisme

Le 13 décembre 2016, le Conseil académique (CAc) de l'université du Havre a voté à une majorité (20 contre, 13 abstentions, 12 pour) contre la proposition de l'équipe pré-sidentielle d'ouvrir un poste de professeur des universités dans la section 05 (sciences éco-nomiques), au titre de l'article 46-5 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (procédure permettant à des maîtres de conférences, exerçant ou ayant exercé des responsabilités importantes au sein d'un établissement, d'être recrutés comme professeurs, sans HDR (!), dans leur université d'exercice). Les élus du CAc entendaient ainsi s'opposer à une mesure de favoritisme et de cooptation et exprimer leur attachement aux procédures équitables et garantissant un certain niveau scientifique de recrutement des professeurs des universités *via* la HDR et le CNU. Le 5 janvier 2017 à 9 heures, les élus du CAc étaient convoqués pour un conseil restreint aux enseignants-chercheurs dont l'ordre du jour était la constitution des comités de sélection pour les postes à publier en 2017. Alors qu'ils avaient déjà émargé et que le quorum était atteint, les membres du conseil ont eu la surprise de se voir distribuer un courrier du président annonçant sa décision de ne pas tenir compte de l'avis du CAc du 13 décembre 2016 et de publier le poste de PU section 05 au titre du 46-5. Les élus ont alors vivement protesté sur le fond (le déni de démocratie d'un président qui passe outre l'avis des élus du CAc) et sur la forme (la manipulation qui a consisté à attendre que les élus signent et que le quorum soit atteint pour annoncer clairement la couleur), et ont déclaré se réserver le droit de boycotter les prochains conseils académiques, puisque leurs votes ne sont pas respectés. Finalement, le vote sur la composition du comité de sélection pour ce poste scandaleux n'a pas eu lieu, mais un prochain conseil académique restreint est programmé.

Les élus, toutes tendances confondues, sont sortis extrêmement choqués de ce conseil.

Leur travail est méprisé et nié. Si la LRU et l'article 46-5 permettent ce type de comportement des-potique et clientéliste, ils ne s'attendaient pas, naïvement sans doute, de la part de leur président, à une telle attitude condamnable d'un point de vue éthique. Tout cela ne correspond pas à l'idée de ce que l'on est en droit de se faire d'un service public d'enseignement supérieur, égalitaire et dont un certain niveau scientifique doit être garanti. ●

Samantha Faubert

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Claudine Kahane,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :
Catherine Maupeu, Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

Iconographie : Sophie-Gaëlle Martin

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © DR. *Alexandre von Humboldt* (scientifique), *Friedrich Georg Weitsch* (1806).

le snesup DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 651 JANVIER 2017